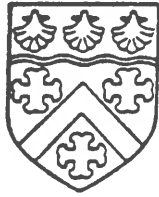


REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY



Délibération n° 2025-I-20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 AVRIL 2025

FIXATION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES ET DU COLUMBARIUM

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Représentés	2
Votants	15

Vote du conseil municipal	
POUR	15
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille dix-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques GOMBAULT, Maire.

Etaient présents : Jacques GOMBAULT, Maria-Alexandra GONCALVES, Gérard MARTY, Michel VANIER, Olivier TAIPINA, Lucie PIZZONERO, Martial DUMONT, Michel CARON, Frédéric DUBOZ, Yannick TURMEL, Marie-Pierre BERDAT, Violetta DUAULT, Adelette WANET

Etaient absents représentés :

Mylène HUEBRA est représentée par Gérard MARTY

Matthieu HERLIN est représenté par Jacques GOMBAULT

Etaient absents excusés : Christian SELAME, Catherine LOMBARD

Etaient absents non excusés : Gaëlle LEQUENNE

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée, suite à l'avis de la commission des finances, d'actualiser les tarifs des concessions funéraires et du columbarium.

Le columbarium constitue un espace de 64 cases, soit 16 petites, 32 moyennes et 16 grandes qui seront proposées aux familles des défunts.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE que le prix du mètre carré de terrain est ainsi fixé pour chaque classe de concession :

CONCESSIONS CENTENAIRES

- Un emplacement, soit 2m² : 1 600 €
- Deux emplacements, soit 4 m² : 3 200 €

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES

- Un emplacement, soit 2m² : 930 €
- Deux emplacements, soit 4 m² : 1 860 €

CONCESSIONS TRENTENAIRES

- Un emplacement, soit 2m² : 700 €
- Deux emplacements, soit 4 m² : 1 400 €

DECIDE de fixer les tarifs des cases du columbarium, comme proposés ci-dessous :

	Petite case	Moyenne case	Grande case
Concession de 15 ans renouvelable	415€	645€	980€
Concession de 30 ans renouvelable	605€	990€	1635€
Concession de 50 ans renouvelable	1180€	1940€	3170€

DIT que ces tarifs entreront en vigueur dès leur adoption.

PRECISE qu'une case du columbarium correspond à une concession.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques GOMBAULT



Délibération	
Reçue en préfecture le	15/04/2025
Affichée le	16/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Commune d'OrmoY, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R.421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le tribunal compétent.